

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire du 8 avril 2024, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

OCA24 22009 à OCA24 22011– Résolution CA24 220097 (dossier 1249838002)

Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – avril 2024

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o).

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal le 16 avril 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire